



Motion contre le formatage à l'INTEFP et le harcèlement des IET/ITS/ITD

En décembre dernier, un décret ministériel signé par Elisabeth BORNE et Jean CASTEX venait supprimer la présence des organisations syndicales du Ministère du travail au sein du Conseil d'administration de l'INTEFP. Tous les agent-e-s ne peuvent donc plus être représenté-e-s dans la détermination des objectifs et contenus de la formation initiale et continue au sein de leur ministère.

Cela fait plusieurs années pourtant que l'INTEFP devient de plus en plus autonome, propose des formations à des entités privées, organise des stages pour les IETs/ITD/ITS d'observation dans de grandes entreprises infractionnistes telles que COCA COLA ou CARREFOUR, développe son recrutement en écartant les profils de syndicalistes au profit de profils pro-patronaux, oriente sa formation sur des modules de déontologie qui incitent les inspecteurs-trices à être à « équidistance » entre les employeurs et les travailleurs-euses.

Le décalage total entre les attentes des inspecteurs-trices élèves et ces évolutions de la formation crée déjà un malaise. Et comme si cela ne suffisait pas, les directions successives de l'INTEFP sont intransigeantes. Chaque année, elles tentent de restreindre les droits syndicaux, de restreindre les libertés, de soumettre les IET/ITD/ITS à des évaluations arbitraires, de les contraindre à des procédures d'affectation complètement pathogènes. Ces trois dernières années, il y a déjà eu 2 tentatives de suicide. Le rapport d'enquête du CHSCT Ministériel de 2019 est resté lettre morte. La situation est urgente, alarmante.

La direction de l'INTEFP n'a de cesse d'opposer les agent-e-s de l'Institut aux IETs/ITS/ITD sans que cela n'ait un sens. Ces agent-e-s qui effectuent un travail de qualité se retrouvent également en situation de souffrance au travail, dans cette ambiance pathogène.

Cette année, la DRH des ministères sociaux a également opté pour des sanctions disciplinaires ; elle va jusqu'à interpellier des IETs en arrêt de travail. Elle a aussi systématiquement refusé les demandes de formation syndicale des élèves inspecteurs-inspectrices. La décision prise le samedi 18 juin 2022 par le Tribunal administratif de Paris qui a constaté une atteinte grave aux libertés syndicales et qui a permis aux IETs/ITS de participer à ces assises doit être gage d'espoir. Nous devons constamment soutenir ces inspecteurs-trices élèves en formation. Défendre un Institut lié au Ministère du travail dispensant une formation pour une Inspection du travail au service des travailleurs-euses. Lutter contre sa transformation en agence privée de formation. Toujours avoir le regard tourné vers l'Institut et communiquer ouvertement sur le comportement indécent des DRH des ministères sociaux, qui n'ont pour seul objectif que de FORMATER.